

CONVENTION COMMUNIQUÉ DU CONGRÈS

2023 RCNA Convention Medal • Médaille du Congrès de l'ARNC 2023

This year's RCNA convention medal celebrates an unique, numismatic-themed bicentennial anniversary – the issue of the 1823 Thistle halfpenny by the Nova Scotian Provincial Government, the first semi-regal coinage especially struck by order of a provincial government in British North America.

After the Treaty of Utrecht carved the British colony of Nova Scotia (New Scotland) from what was previously French Acadia in 1713, the region underwent a significant economic and cultural transformation. It received its name from the predominately Scottish settlers immigrating to the area, many searching for religious freedom.

In 1817, the Provincial Legislature passed an amendment to the failed Currency Act of 1787, which tried to correct the growing problems that ever-increasing quantities of unauthorized coppers posed to daily commerce. The amended Act again made it illegal to import or further circulate “*base and counterfeit halfpence*.” Indeed, the Act went one step further by providing for the striking of a provincial copper coinage. The design of this coinage, described in the Act, states that the coins should bear the Royal arms on one side and the great seal of the Province on the other.

There is no record of any steps taken towards the coinage until 1823 when the Provincial Treasurer, The Honourable Michael Wallace – a Scottish-born merchant, judge and political figure, wrote to the Province's exclusive agents Smith Forsyth & Co., Liverpool, ordering a coinage of 400,000 halfpenny tokens to be struck for the Province, likely by the Soho Mint in Birmingham.

The design described in the Act seems to have been rejected by the sole authority of the Treasurer. since Wallace wrote, *Let them have the present King's head on one side, with the Province of Nova Scotia round it, and on the reverse a handsome thistle (in place of Britannia) with halfpenny token round it.*

This year's medal not only represents the significant numismatic milestone as one of the first semi-regal money issued but also represents the Province's great heritage in the form of the iconic thistle halfpenny framed by the distinctly Nova Scotian vignettes of the Bluenose II and Peggy's Cove lighthouse in the lower fields. As always, the Convention medal will be struck in one oz-troy of fine silver, bronze and nickel (alloy 752) – with all mintages available in extremely limited quantities.



Cette année, la médaille du congrès de l'ARNC célèbre un anniversaire bicentenaire unique, sur le thème de la numismatique : l'émission du Thistle halfpenny de 1823 par le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse, la première pièce de monnaie semi-royale frappée spécialement sur l'ordre d'un gouvernement provincial en Amérique du Nord britannique.

Après que le traité d'Utrecht a donné naissance à la colonie britannique de Nouvelle-Écosse (New Scotland) à partir de l'ancienne Acadie française en 1713, la région a connu une importante transformation économique et culturelle. Elle doit son nom aux colons majoritairement écossais qui y ont immigré, souvent à la recherche de la liberté religieuse.

En 1817, l'Assemblée législative provinciale adopta un amendement à l'échec de la Loi monétaire de 1787, et qui tentait de corriger les problèmes croissants des quantités toujours plus importantes de cuivres non autorisés posaient au commerce quotidien. La loi modifiée rend à nouveau illégale l'importation ou la mise en circulation de “*halfpence de base et de contrefaçon*”. En effet, la loi va encore plus loin en prévoyant la frappe d'une monnaie provinciale en cuivre. Le dessin de cette monnaie, tel que décrit dans la loi, stipule que les pièces doivent porter les armoiries royales d'un côté et le sceau de la province de l'autre.

Il n'existe aucune documentation précisant les mesures prises en faveur de cette frappe de monnaie jusqu'en 1823, date à laquelle le trésorier provincial, l'honorable Michael Wallace, marchand, juge et personnalité politique d'origine écossaise, écrit aux agents exclusifs de la province, Smith Forsyth & Co. de Liverpool, pour leur demander de frapper 400 000 jetons d'un halfpenny pour la province, probablement à la Monnaie de Soho à Birmingham.

Le dessin décrit dans la loi semble avoir été rejeté par la seule autorité du trésorier, puisque Wallace a écrit: “*Qu'ils aient la tête du roi actuel d'un côté, avec la province de la Nouvelle-Écosse autour, et au revers un beau chardon (à la place de Britannia) avec un jeton d'un halfpenny autour*”.

La médaille de cette année représente non seulement un événement numismatique important, puisqu'il s'agit de l'une des premières pièces semi-royales émises, mais aussi le grand patrimoine de la province sous la forme de l'emblématique halfpenny au chardon encadré par les vignettes typiquement néo-écossaises du Bluenose II et du phare de Peggy's Cove dans les champs inférieurs. Comme toujours, la médaille du congrès sera frappée en d'une once troy d'argent, en bronze et en nickel (alliage 752), et une quantité extrêmement limitée de chaque métal sera disponible.